

Objet : Halle Olympique - Tarif complémentaire à la délibération n° 40 du 27 juin 2024 - Offres promotionnelles

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1er février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la délibération n° 40 du 27 juin 2024 fixant les tarifs de la Halle Olympique à compter du 1^{er} septembre 2024,

Considérant la nécessité de compléter cette délibération,

Décide

Article 1 :

Il est proposé de mettre en place, les offres promotionnelles ci-après, du 2 avril au 4 mai 2025 :

- 50 % de réduction sur les entrées unitaires patinoire (location de patin comprise) et mur d'escalade.

Les séances à thème patinoire ne sont pas concernées par cette offre.

Les recettes seront encaissées pour le compte de la Halle Olympique.

Article 2 :

En dehors de ces offres promotionnelles, les tarifs prévus par la délibération n° 40 du 27 juin 2024 restent inchangés.

Article 3 :

La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 1^{er} avril 2025
Franck LOMBARD
Président

